

Première intervention de la salle

M. Jean-Marc RADIGOIS (expert judiciaire) :

J'ai une première question. Lorsque l'on dépose l'attestation de respect de la R.T. 2012, le thermicien fournit un fichier dont vous avez parlé, qui s'appelle **le fichier XML, RSET (Récapitulatif Standardisé d'Etude Thermique)**. C'est un document qui est connu de tous les acteurs de la construction, et je voudrais savoir ceci : lorsque les acquéreurs futurs prendront possession de leur(s) bien(s), est-ce qu'ils auront **la possibilité d'avoir connaissance de ce document** qui est fondamental pour savoir comment a été construite la maison ; et notamment si un litige survient avec expertise judiciaire, **où peut-on retrouver ce document ?**

M. GRIESMAR :

Je pourrais comparer votre demande à celle-ci : c'est comme si vous demandiez à un ingénieur Structure le détail de ses calculs pour que la maison tienne sur ses pattes, en fait.

M. SERVANT :

Simplement pour compléter : il n'est pas dû à l'acquéreur qu'on lui fournisse la synthèse d'étude thermique standardisée de la réglementation thermique 2012. Par contre, c'est ce fichier XML qui permet de produire le D.P.E. à la construction, et le « D.P.E. à la construction » est forcément dû à l'acquéreur. Et dans le D.P.E. à la construction, on retrouve de manière synthétique, dans un tableau, la composition des différentes parois ; donc, il y a quand même un outil intermédiaire qui permet, à partir de la synthèse d'étude thermique standardisée, de relire les 40 pages de cette synthèse pour la transformer au moins au niveau de l'enveloppe et des équipements, en une page de descriptif sommaire de ce que l'on retrouve dans les murs et de ce que l'on retrouve en équipements. Et le D.P.E. à la construction est obligatoirement remis à l'acquéreur.

M. VISIER :

Élément complémentaire de réponse, si je peux me permettre, par rapport à cela : juridiquement, je n'ai rien à ajouter. En revanche, ce récapitulatif d'étude thermique, un certain nombre d'acteurs considèrent aujourd'hui que c'est un outil fabuleux, qui va permettre de traiter plein de choses. Par exemple, on sait que quand on fait le calcul, ce sont des usages conventionnels, on est en train de développer des outils qui permettent de le recalculer avec des usages différents. Quand on aura à regarder la question de « l'exorbitant » ou de l'impact de l'usage des gens, on pourra très bien demain avoir des outils qui diront : « La famille est différente de la famille standard ; voilà ce qu'aurait donné le calcul avec la composition de la famille telle qu'elle est. Voilà ce qu'aurait donné le calcul avec la météo de cette année. » Et un certain nombre d'acteurs sont même en train de regarder comment, s'il y a des pénalités, des choses compensatoires à faire, on pourra utiliser cela. Donc, ce récapitulatif, aujourd'hui, en effet, il a un statut « mou », mais je pense que c'est un enjeu majeur. Et quand on parle de

numérisation de la filière du bâtiment, quand on parle de BIM [Bâtiment et Informations Modélisés], qu'est-ce que ce récapitulatif, si ce n'est aujourd'hui le seul document BIM partagé par tous les bâtiments neufs en France ? On ne fait souvent pas le lien entre le BIM et cela ; mais là on a un document qui est absolument fabuleux ; et je pense que dans les cinq ans qui viennent, on va en avoir plein d'usages.

M. ROCHE :

Pour compléter cela, je voulais intervenir tout à l'heure, puis je n'en ai pas eu le temps, quand on parlait des outils de conception et du calcul R.T., en fait il existe des outils, notamment des outils de simulation thermique dynamique qui nous permettent de modéliser un bâtiment, disons de modéliser la vraie vie avec de vrais utilisateurs, avec le vrai bâtiment tel qu'il est construit, etc. ; et avec ces outils-là, on sait, pour parler consommations, calculer des consommations très précises et se rapprocher très précisément de la réalité. Je pense que, dans le cadre d'expertises, on peut tout imaginer par la suite. Aujourd'hui, nous, nous nous servons de ces outils pour concevoir ; mais cela peut avoir d'autres utilisations par la suite, et éventuellement pour prouver que le bâtiment ne consomme pas tellement que ça, avec l'usage qu'il en est fait, par exemple.